



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

Le 28 septembre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Josiane POINFOUX, Charles LENOIR, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Evelyne LEROY, Jonathan NOEL, Rémy PONTY

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Céline DURVICQ À Marie LE COUSIN, Christian LETEURTRE À Elisabeth BIDEAUX, Juan Carlos VEGAS À Monique COURSELLE,

Excusé(s) :

Cécile GALHAUT

Absent(s) :

Paul BONMARTEL

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

| | |
|-------------------------------------|----|
| En Exercice | 27 |
| Présents | 22 |
| Qui ont pris part à la délibération | 25 |
| Pour | 25 |
| Contre | 0 |
| Abstention(s) | 0 |
| Non votant(s) | 0 |

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

MANDAT SPECIAL ACCORDE A MONSIEUR PATRICK CALLAIS ET AUX ELUS POUR PARTICIPER AU COLLOQUE INTERNATIONAL DU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES (RFVAA) - CM/23/116

Le Conseil Municipal est informé que se tiendra du 5 au 6 décembre prochain, à Paris le colloque international du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

Au programme de ce colloque : Partage d'initiatives inspirantes, présentation des stratégies nationales et internationales en matière d'adaptation de la société au vieillissement, place de la recherche...

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération CM/23/076 du 30 mai 2023, la ville a approuvé l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (*ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS*) ; et l'inscription de la ville à la démarche de labélisation Ville Amie des Aînés.

De ce fait, Monsieur le Maire indique qu'il paraît opportun que la commune y soit présente et propose qu'elle soit représentée par une partie de l'exécutif municipal à savoir Madame Marie-Claude BEAUFILS et par lui-même.

Que pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, conformément à l'article L. 2123-18 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « *les fonctions de maire, d'adjoint (...) donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. Les (...) dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal* », et des dispositions de la délibération n° CM/12/149 en date du 10 décembre 2012 portant adoption du règlement relatif aux modalités de remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents et des élus en mission, le Conseil Municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

Qu'à la lecture de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder un mandat spécial à Monsieur Patrick CALLAIS et Madame Marie-Claude BEAUFILS comme représentants de la commune au colloque international du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et permettant une prise en charge des dépenses liées à l'exercice de ce mandat, sur présentation d'un état de frais détaillé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-18 et R.2123-22-1,

VU la délibération n° CM/20/079 en date du 13 juillet 2020,

VU le rapport de Monsieur le Maire

DÉCIDE d'accorder un mandat spécial à Madame Marie-Claude BEAUFILS et à Monsieur Patrick CALLAIS, Maire, comme représentants de la commune au colloque international du réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) qui se tiendra les 5 et 6 décembre 2023 à Paris.

DIT que les frais engagés pour cette mission seront remboursés sur frais détaillé.

DIT que les frais engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la commune de l'exercice en cours, chapitre 65 – article 6532 « frais de missions des élus ».

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 29 septembre 2023

Patrick CALLAIS,
MAIRE

